



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 10 JUILLET 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 11
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2018-087

**ADOPTION D'UN NOUVEAU
RYTHME SCOLAIRE
A LA RENTREE 2018/2019**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 2 juillet 2018 et affichée le
3 juillet 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 16 JUIL 2018

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi dix juillet,
le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M.
Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 10^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal
Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie
Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhour
6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 8^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine
Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante,
Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine
Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot,
M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick
Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec
7^{ème} adjointe (par M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint),
M. Armand Mouniata 9^{ème} adjoint (par M. Jean Claude
Maillot 8^{ème} adjoint), M. Wilfrid Cerveaux 11^{ème} adjoint
(par M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint), M. Faustin
Galaor (par Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe),
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme
Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Jean-
Hubert M'Simbona (par M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint), Mme Karine Mounien (par Mme
Catherine Gossard), M. Brandon Incana (par M. Alain
Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Bernard
Gaillac), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Mikaëla
Latra).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à
17h12, Mme Cala M'Rhéhour 6^{ème} adjointe à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Mme Dorisca Tiburce
à 18h04, Mme Cala M'Rhéhour 6^{ème} adjointe à 18h39,
M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint à 19h08.

Absent (s): Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Hary
Auber, M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2018-087

ADOPTION D'UN NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE A LA RENTREE 2018/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les comptes-rendus des conseils d'école mentionnant le résultat des votes qui ont été opérés au sein des établissements,

Vu l'arrêté DSM n°30 du 06 juillet 2018 du Recteur de l'Académie de La Réunion concernant la modification du temps scolaire dans les écoles de la commune de Le Port à la rentrée de 2018/2019,

Vu l'avis du Comité Technique du 27 juin 2018 concernant la nouvelle organisation des horaires des agents affectés aux écoles,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 20 juin 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 10 juillet 2018 relatif à l'adoption du nouveau rythme scolaire pour la rentrée 2018-2019,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le rythme scolaire suivant dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Le Port :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil	07h50	07h50		07h50	07h50
Enseignement	08h00 - 11h30	08h00 - 11h30		08h00 - 11h30	08h00 - 11h30
Pause méridienne	11h30 - 13h00	11h30 - 13h00		11h30 - 13h00	11h30 - 13h00
Enseignement	13h00 - 15h30	13h00 - 15h30		13h00 - 15h30	13h00 - 15h30

AGENTS	Base annuelle	Heures hebdo/36 semaines	JOURS / HORAIRES	
			Lundi/Mardi/Jeudi/ Vendredi	Mercredi
Responsables de site	1607h	44h38 *	7h15-17h15 Dont 1h repas repos	8h-12h
Agents de cour	1607h	35	6h-9h30 14h30-18h	6h-9h30 14h30-18h
ATSEM	1377h	38h15	Lundi/Mardi/Jeudi : 7h40-17h15 Vendredi : 7h40-17h10 Dont 1h repas repos	-
Agents polyvalents permanents	1377h	38h15	Lundi/Mardi/Jeudi : 7h40-17h15 Vendredi : 7h40-17h10 Dont 1h repas repos	-

*Des temps de formation sont à prévoir pendant les vacances scolaires

Article 2 : de valider l'application de cette nouvelle organisation dès la rentrée d'août 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU



Envoyé en préfecture le 24/07/2018

Reçu en préfecture le 24/07/2018

Affiché le 24/07/2018



ID : 974-219740073-20180710-DL_100718_3-DE